

# Devenir Aide soignant en apprentissage



**L'apprentissage permet de faire une formation qualifiante en étant rémunéré.**

**Salarié dans un établissement de santé ou médico-social, vous êtes intégré dans une équipe professionnelle. La durée du contrat couvre le temps de vos études. Tout au long de votre formation, vous serez accompagné par un maître d'apprentissage.**

## QUELQUES CONDITIONS À REMPLIR

Être âgé de 17 à 29 ans révolus (sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés)

Être admissible aux épreuves de sélection de l'IFAS

Signer un contrat d'apprentissage auprès d'un employeur

**Vous devez vous-même trouver un employeur**

## VOS CONTACTS:

CFA Sanitaire et social BFC

**Bourgogne:**

03 80 69 24 07

**Franche Comté**

07 87 18 36 44

<https://www.cfa-sanitaire-social-bfc.org/>

[contact@cfasanitaireetsocial.fr](mailto:contact@cfasanitaireetsocial.fr)





## CONTACT

03 80 69 24 07

[contact@cfasanitaireetsocial.fr](mailto:contact@cfasanitaireetsocial.fr)

# DEVENIR AIDE -SOIGNANT(e) EN **APPRENTISSAGE** A L'IFAS DE CHALON SUR SAONE

Chaque année des jeunes choisissent  
**l'apprentissage** pour devenir aide-soignant

L'apprentissage c'est :

- Un salaire pendant toute ma formation
- L'accompagnement par un maître d'apprentissage
- Une expérience professionnelle approfondie

Votre école a conventionné avec le **CFA  
Sanitaire et Social de Bourgogne Franche-Comté** pour l'apprentissage.

Des professionnels vous accompagnent pour vous aider dans votre recherche de maître d'apprentissage

